



Héritage d'un cousin en Italie

Par **francesca05**, le **28/05/2014** à **19:41**

Bonjour,

Un de mes cousins italien vient de décéder en Italie, ses parents sont décédés, il est fils unique, il n'est pas marié, il n'a pas d'enfants.

Il avait 3 tantes : la première est vivante, italienne, célibataire sans enfant.

Les deux autres, décédées, n'étaient que des demi-soeurs de son père:

- l'une était ma mère et j'ai une soeur italienne
- l'autre a eu une fille toujours en vie italienne

Tout le monde a toujours vécu en Italie, moi je suis encore italien mais je vis en France.

Je voudrais savoir comment va être calculé le pourcentage pour chacun. Merci d'avance.

P.S. Ma soeur va contacter bien sûr un notaire en Italie, mais j'aurais aimé avoir une première idée.